

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 53 du 9 janvier 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1900649S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;
Vu la décision n° 2620 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828666S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2019 :

Morel Patrick NIGEND : 158 693 NLS : 8016 156

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2019 :

Tranchant Rémi NIGEND : 138 683 NLS : 5 324 693

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2019 :

Riffaud Olivier NIGEND : 133 685 NLS : 5 311 714

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 janvier 2019.

*Le colonel, commandant par suppléance
la gendarmerie de l'armement,*
D. HESTAULT